

AVIS DE REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

Le présent avis tient lieu de notification du report et de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM), qui se tiendra le vendredi 13 juin 2025 à 10 heures. Il annule et remplace l'avis de convocation initial relatif à la séance du 10 juin 2025, sauf modification éventuelle de l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc (SNAM), société anonyme au capital de 15 715 628 500 dirhams, dont le siège social est situé à Secteur 22, Hay Riad – Rabat, immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 29175, porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire **initialement convoquée pour le mardi 10 juin 2025 à 10 heures est reportée au vendredi 13 juin 2025 à la même heure**, au siège du Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

Ce report n'entraîne aucune modification de l'ordre du jour, qui demeure inchangé. Les modalités de participation, de représentation et de vote restent également applicables selon les mêmes conditions, les délais légaux étant automatiquement ajustés à la nouvelle date.

Les actionnaires sont invités à **prendre acte de ce report** et à en tenir compte dans la préparation de leur participation.

Le présent avis tient lieu de notification de report ainsi que de convocation régulière à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2025 à 10 heures.

Fait à Rabat, le 03 Juin 2025

Le Conseil d'Administration